

CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dakar, le 27 janvier 2026

Le Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie dans les médias (CORED) rappelle aux journalistes et techniciens des médias que le respect de la dignité humaine est un principe fondamental dans le traitement et la diffusion de l'information.

En effet, le droit du public à l'information est encadré par l'**Article 18** du Code de la presse qui insiste sur le fait que « *le compte rendu, par le texte, l'image et le son, (...) d'accidents et de catastrophes trouve ses limites dans le respect (...) de la souffrance des victimes et/ou des proches* » etc. Il s'y ajoute cette clause de l'**Article 3** de la Charte des journalistes du Sénégal qui les oblige à « *respecter la dignité de la personne humaine (...) notamment les groupes minoritaires et les personnes en situation de vulnérabilité, en toute circonstance* ».

Le CORED se désole de la récurrence de la publication d'images et de scènes de violence en faisant fi de l'obligation des journalistes et techniciens des médias de veiller à la préservation et à la protection des âmes sensibles et/ou vulnérables. C'est le cas du quotidien *Libération* et du site www.seneweb.com dans leurs publications du 26 janvier 2026.

Le CORED met en garde contre la publication et la diffusion d'images de violence insoutenables, suite à des accidents ou des scènes domestiques. A cet effet ce communiqué tient lieu d'avertissement.

Contacts presse :

- **Le Secrétaire général**
Ousmane DIA : +221 77 511 27 73
- **La Chargée de Communication**
Nina Penda FAYE : +221 77 522 10 81

